



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
6 janvier 2005

Date de la convocation des conseillers:
6 janvier 2005

point de l'ordre du jour :
10

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 14 janvier 2005

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hoffmann, Braz, Spautz, Hinterscheid, échevins, Snel, Tonnar, Roller, Jaerling, Knaff, Hildgen, Welz, Codello, Zwally, Grethen, conseillers, Clement, secrétaire communal,

Absents : Maroldt, Hannen, Huss, Kersch, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Aide de la Ville aux populations sinistrées de l'Asie du Sud-Est

Vu la catastrophe naturelle qui a ravagé l'Asie du Sud-Est le 26 décembre 2004 ;

Considérant qu'il y a plus de 150.000 victimes et des milliers de sinistrés ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une aide financière aux personnes sinistrées ;

Considérant qu'il y a lieu de se rallier à l'élan de solidarité sans précédent déclenché dans la communauté internationale ;

Vu la lettre du Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises du 5 janvier 2005 proposant le versement d'un montant de € 1,25 par tête d'habitant à une organisation caritative ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu l'article 03/0112/6171/021 – Fonds à la disposition du collège échevinal du budget ordinaire de l'année 2005 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

accorde

14 voix oui et 1 abstention

une aide de € 50.000.- aux populations sinistrées de l'Asie du Sud-Est, de verser 50% à la Croix-Rouge luxembourgeoise et 50% pour le projet de restauration au village de Idinthakarai (Inde).

en séance,

date qu'en tête,

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2005.

Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

suivent les signatures